



Les violences faites aux femmes et aux filles pendant la première vague de Covid-19 au Sénégal

Résumé

La hausse des violences faites aux femmes et aux filles dans le monde a été remarquée au tout début de la première vague de Covid-19, du fait, notamment, de l'accroissement des demandes d'assistance en première ligne et du constat que les services d'hébergement atteignaient leur capacité maximale (pays OCDE). Au Sénégal, le volet VBG du programme de recherche 100Mille étudiants contre Covid-19 a permis de dresser un portrait global des violences faites aux femmes, et de mieux mesurer l'impact de la pandémie et des mesures de restriction sur ces violences. L'analyse des données a permis de mettre en lumière leur augmentation, mais aussi les difficultés, pour les victimes/survivantes, à accéder aux ressources de soutien et d'accompagnement.

Le programme de recherche **100Mille étudiants contre la Covid-19**, mené par une équipe multidisciplinaire de chercheurs et d'étudiants en sciences sociales, a produit des données probantes sur la protection de l'enfance, les droits humains, la santé, la communication, l'éducation, les violences faites aux femmes et aux filles, le secteur informel et l'engagement communautaire. Dans le domaine spécifique des violences faites aux femmes, le travail d'analyse nous mène aux constats suivants :

Faits saillants

- Les acteurs communautaires (*bajeenu gox*, femmes relais, etc.), les membres des organisations de défense des droits des femmes comme l'AJS, tout comme les victimes/survivantes font état d'une augmentation des violences économiques, physiques et sexuelles à l'endroit des femmes pendant la première vague de la pandémie au Sénégal.
- La pandémie limite l'accès aux ressources pour le suivi et l'accompagnement des victimes/survivantes de violences.
- Le recours à la justice demeure un tabou pour les personnes qui sont les premières concernées.



* Auteur.e.s : Ndèye Laïty Ndiaye, sociologue & Cheikh Sadibou Sakho, anthropologue et sociologue, enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal.

Contributeurs : Fatoumata Hane (Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal), Mamadou Diouma Diallo & Mame-Penda Ba (Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal).

Introduction

La gestion de la pandémie par les États nous amène à constater une exacerbation des inégalités de genre qui se traduisent par des violences sexistes rendant, pour beaucoup de femmes, dangereux l'espace familial. L'on constate un maintien des dynamiques patriarcales qui favorisent et légitiment les violences faites aux femmes et aux filles du fait d'une présence accrue des hommes liée à la fermeture des lieux de travail et des interdictions de rassemblement. Ce sont là des éléments qui ressortent de notre étude et qui sont corroborés par les travaux réalisés par les services de première ligne.

Méthode

La collecte des données a été réalisée auprès de professionnel.le.s de la santé et du système judiciaire, des relais communautaires, des bajeenu gox, des leaders religieux, des femmes victimes/survivantes de violences dans 10 districts sanitaires (5 les plus touchés et 5 les moins touchés par la pandémie au 3 mai 2020) choisis dans les régions de Dakar (Dakar-Ouest, Dakar-Sud, Guédiawaye et Keur Massar), de Diourbel (Bambey et Touba), de Tambacounda (Goudiry et Makacoulbantang) et de Ziguinchor (Diouloulou et Ziguinchor). Le travail de collecte des données s'est déroulé entre août et septembre 2020 sur la base d'un questionnaire (1.182 personnes) et d'un guide d'entretien (180 entretiens semi-directifs). Les éléments suivants nous renseignent sur les résultats de l'enquête.

Résultats

► La perception d'augmentation des violences faites aux femmes et aux filles

De manière générale, les données ont révélé que les mesures de restriction auraient un effet sur l'occurrence des violences faites aux femmes. Ainsi, 56% des relais communautaires interrogés perçoivent une augmentation des violences pendant la période étudiée. Il s'agit de violences physiques, psychologiques, verbales, économiques et sexuelles. Un lien est fait entre la présence accrue des hommes dans les maisons, la promiscuité, et les violences sexuelles (viols, attouchement et agressions sexuelles).

Par ailleurs, l'analyse des données qualitatives a mis en exergue la complexité de certaines situations qui reflètent l'intersection de l'impunité et d'une organisation sociale patriarcale, ici la virilocalité, qui amène l'épouse à vivre dans le même foyer que la famille de son mari.

« Parfois, on a quelques cas de violences physiques et le drame, c'est qu'elles ne sont uniquement le fait du mari. Vous savez, ici les femmes vivent dans les concessions familiales de leur époux après le mariage. Donc, vous êtes sous l'autorité du mari, du frère du mari et parfois du beau-père. Et toutes ces personnes-là, s'il y a des incompréhensions sont promptes à utiliser la violence. Souvent des dames viennent porter plainte contre les frères du mari et la réaction du mari, c'est «*sama yone nékouci*» (ça ne me regarde pas). (Professionnel du système judiciaire, Bambey).

Quant à la violence économique pendant la pandémie, elle est associée à une perte de revenus, découlant de l'interruption des activités marchandes imposée par les mesures de santé publique. Selon les enquêtées, cette violence économique se manifeste par le refus de contribuer à la prise en charge du ménage, la privation d'accès aux ressources ou encore la confiscation des revenus.

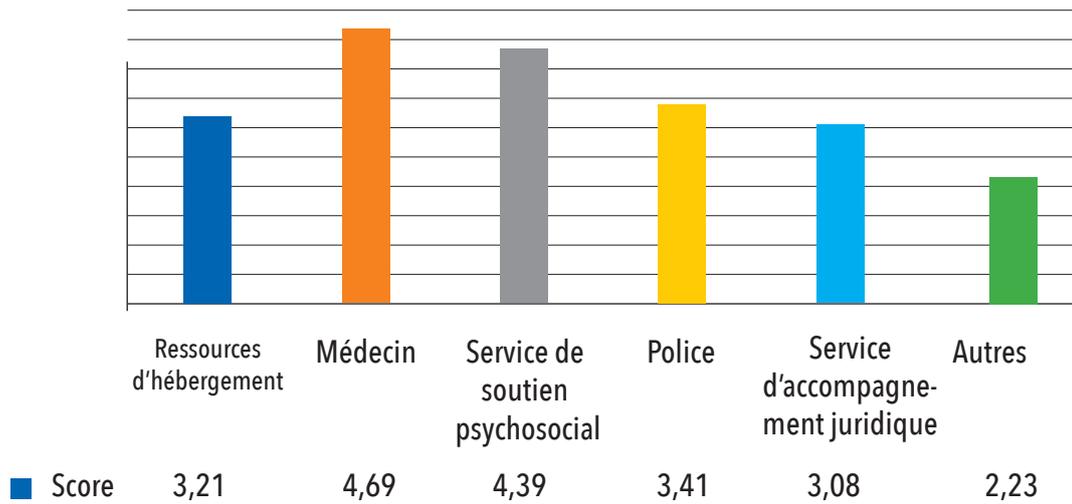
► La question des ressources pour le suivi et l'accompagnement des victimes/survivantes de violences

Au-delà des données sur l'occurrence des violences faites aux femmes et leurs formes, la recherche a permis de mieux comprendre les besoins des victimes/survivantes, la disponibilité ou l'indisponibilité de ressources de suivi et d'accompagnement ainsi que leur pertinence. Cette question de la pertinence est cohérente avec le graphique 1 ci-dessous qui montre vers quelle ressource seraient orientées, en priorité, les victimes/survivantes.

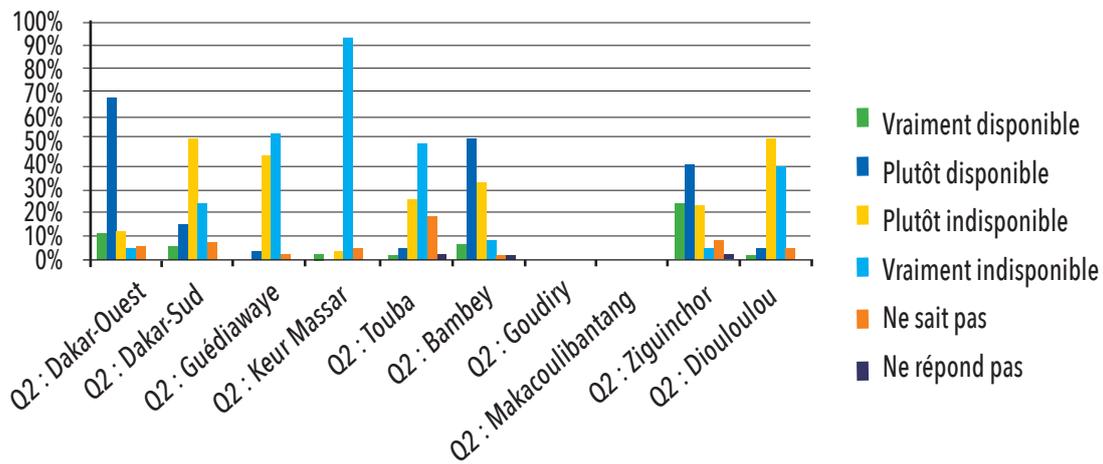
La priorité est donnée aux médecins et aux services de soutien psychosocial avant la police et le service d'accompagnement juridique. Le positionnement non prioritaire de la police et des autres services juridiques – malgré la médiatisation de la récente loi criminalisant le viol – nous rappelle le tabou que continue de représenter le recours au système judiciaire. La victime/survivante choisit le silence ou le recours à la famille immédiate pour se protéger.

« Les gens vont te dire «elle est partie au tribunal, à la police» et ça ne va plaire à la famille. (N.S., première concernée, Bambey).

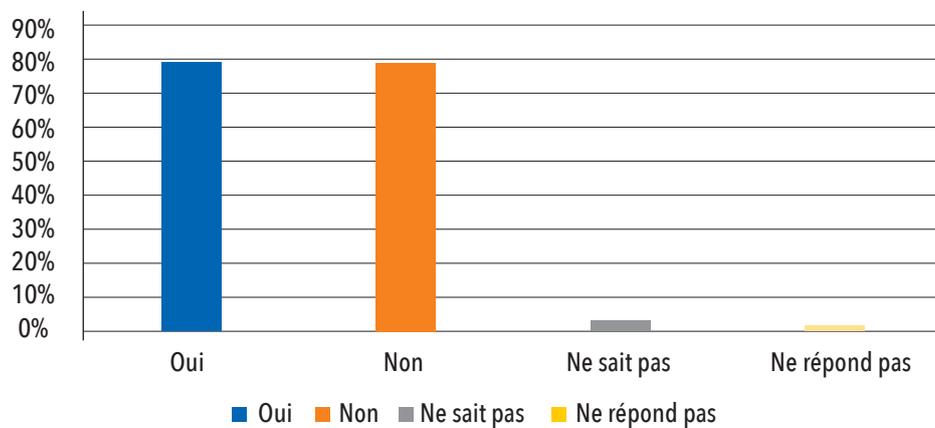
Graphique 1 : Vers quelle ressource orienteriez-vous prioritairement les femmes et filles qui subissent des violences ?



Graphique 2 : Vous diriez que le soutien des ressources aux victimes est en général disponible ou pas



Graphique 3 : Avez-vous adopté des mesures particulières pour faciliter l'accès à un soutien aux victimes ?



La difficulté d'accès aux ressources (médicales, psychologiques, juridiques) est une réalité qui touche les victimes/survivantes de violences. Rappelons que cette indisponibilité des ressources est à penser en lien avec la localité (Graphique 2), mais également avec le revenu, le niveau d'éducation, la force du réseau social, etc.

Pourtant, certains acteurs ont pu s'adapter. L'enquête a également renseigné sur les ajustements qui ont été nécessaires pendant la pandémie. Comme l'indique le Graphique 3, les répondant.e.s au questionnaire ont affirmé avoir adopté des mesures particulières pour faciliter l'accès à un soutien psycho-social et juridique aux victimes/survivantes.

Ces adaptations consistaient essentiellement au développement d'une offre de services téléphoniques et à des campagnes de sensibilisation digitales auprès des femmes et filles.

Conclusion

Les enjeux liés à l'exacerbation des violences faites aux femmes et la question de l'indisponibilité de ressources en période de pandémie doivent être inscrits dans le contexte d'asymétrie des rapports sociaux de sexe et le processus de vulnérabilisation des femmes qui l'accompagne.

Nous apprenons à travers cette recherche la nécessité de repenser, non plus seulement, les dynamiques d'inégalités qui produisent les violences, mais aussi les réponses sociales que nous leur apportons collectivement, en tenant compte des besoins des premières concernées et dans le respect de leur capacité d'agir. C'est là une démarche qui contribuera à éviter la double victimisation des femmes en période de crise.

Recommandations

À la lumière des résultats issus de notre recherche, nous formulons les recommandations suivantes :

- Fournir des réponses institutionnelles et communautaires prenant davantage en compte les expériences et besoins des victimes/survivantes et garantir des services pour leur mise à l'abri ;
- Rendre accessible le suivi psychosocial pour les victimes/survivantes de violences en temps de pandémie ou de crise majeure ;
- S'inspirer des systèmes d'alerte dans plusieurs pays qui ont associé les pharmacies et commerces pour signaler les situations de violences basées sur le genre ;
- Recueillir, périodiquement, des statistiques nationales sur les violences faites aux femmes et aux filles pour repenser les services de soutien et d'accompagnement.

Pour en savoir plus

- NDIAYE N. L. et SAKHO C.S. (2021). Les violences faites aux femmes et aux filles pendant la première vague de la pandémie à COVID-19. Une analyse à partir des données d'enquête du programme 100Mille étudiants contre Covid-19, Saint-Louis, LASPAD.
- www.etudiantscontrec19.sn

Remerciements

Nos sincères remerciements aux jeunes chercheurs du programme **100Mille étudiants contre Covid-19**, à tous les étudiants qui se sont mobilisés dans les différentes phases, et à l'ensemble des partenaires : le Centre des opérations d'urgence sanitaire (COUS), le Fonds des Nations unies pour enfance (UNICEF), Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), la Fondation de la Bank of Africa, la Croix-Rouge Sénégalaise, et les universités publiques sénégalaises.

